

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-trois le 13 décembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 08 décembre 2023

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARGOUT Gérard, MARAIS Sébastien, MARECHAL Laëtitia, BAZIL Marine, JARRY Alice.

ABSENTS EXCUSES : M. LOR Jean-Michel donne pouvoir à Mme ZIMMERLIN Francine
Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André
M. THURNE Dominique donne pouvoir à M. MARAIS Sébastien
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
Mme CHAUVEAU Caroline
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

ABSENT : M. RIMBAULT Maxime

Mme JARRY Alice a été élue secrétaire de la séance.

OBJET : Souscription d'un emprunt de 1 500 000 € auprès du Crédit Agricole Vendée pour l'aménagement du centre bourg, acquisitions terrains rue Clémenceau et rue Florinière, aménagement de la Coulée Verte

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets communaux suivants : aménagement du centre bourg, acquisitions terrains rue Clémenceau et rue Florinière, aménagement de la Coulée Verte, qui nécessitent un financement complémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un prêt auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE pour un montant de 1 500 000 € pour le financement de ces projets.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix, pour, 0 voix contre, 0 abstention) sur le financement des projets ci-dessus désignés, et sur les propositions faites par l'organisme prêteur sollicité :

- **Décide** de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE un prêt selon les conditions suivantes :
 - Montant : 1 500 000 €
 - Durée : 25 ans
 - Périodicité : trimestrielle
 - Mode d'amortissement : Amortissement constant
 - Taux fixe : 4,15 %
 - Frais de dossier : 1 500 €
- **Prend** l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- **Prend** l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
- **Confère** en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Monsieur COQUELIN André, le Maire de la Commune pour la réalisation des emprunts, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN

Signé et cacheté par : André Coquelin
Date de signature : 14/12/2023
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie
